

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4055

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Comité social - Avenant annuel à la convention-cadre**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 21 janvier 2003, le Conseil a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine au Comité social par la signature d'une convention pluriannuelle. Cette convention a été signée le 13 février 2003.

L'article 21 de cette convention prévoit que la valorisation des moyens mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine (annexes n° 2 : matériels et n° 3 : personnels) fera l'objet d'une actualisation annuelle par la voie d'un avenant à la convention ;

Vu ledit projet d'avenant n° 5 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer, avec le Comité social, l'avenant n° 5 à la convention du 13 février 2003, portant valorisation des moyens mis à disposition pour l'exercice 2007.

2° - La dépense correspondant à la subvention 2007 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine pour la somme de 1 022 674 € - compte 657 480 - fonction 020, au budget annexe du restaurant pour la somme de 8 500 € - compte 657 480 - fonction 020 et au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 161 637 € - compte 674 300 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,